

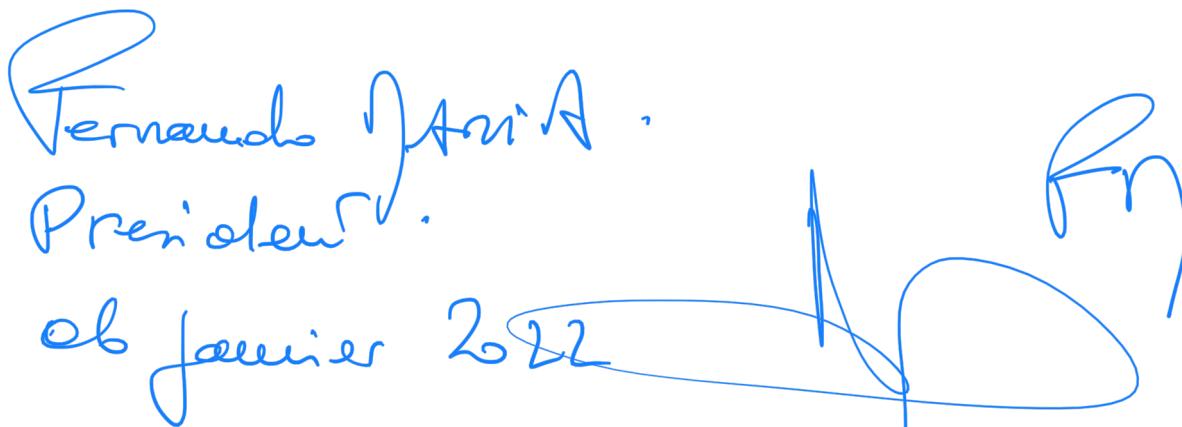
CHARTE D'ENGAGEMENT TERRITORIAL

AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE



LES ENTREPRISES ENGAGÉES





 Fernando Jari A.
 Président.
 le 1er janvier 2022

Entreprise engagée en faveur du territoire



ENTREPRISE ENGAGÉE À CERGY-PONTOISE

• L'ENTREPRISE

S'engage en faveur du territoire de Cergy-Pontoise

Fait à Cergy-Pontoise, le ... ,

JEAN-PAUL JEANDON
Président de la Communauté
d'agglomération de Cergy-Pontoise



GILLES LE CAM
Vice-président de la Communauté
d'agglomération de Cergy-Pontoise
chargé du développement économique
et de l'économie sociale et solidaire



I.	INTRODUCTION	3
1.	Présentation de l'écosystème cergypontain.....	3
2.	Des pratiques RSE bien présentes sur le territoire	3
II.	UN OUTIL EN FAVEUR DES ENTREPRISES ET DU TERRITOIRE	4
1.	Un engagement réciproque	4
2.	Les objectifs	6
3.	La finalité	6
III.	LES ENJEUX DE LA DEMARCHE	6
1.	Pour l'entreprise	6
2.	Pour le territoire	7
IV.	LES 9 CHAMPS D'ACTIONS POSSIBLES	7
V.	LES ENVIES D'ACTIONS	8

I. INTRODUCTION

Avec l'essor du Made in France, et plus localement du Made In 95, du consommer local et des circuits-courts, les entreprises s'interrogent de plus en plus sur leur relation au territoire. A cela s'associe un changement de culture et à la prise en compte que le développement durable, matérialisé dans une stratégie RSE, est bien plus qu'une simple stratégie de communication mais qu'il représente une réelle opportunité de business et un levier de plus en plus fort de croissance pour l'entreprise.

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) a lancé en juin 2018, La Charte d'Engagement Territoriale. Cette démarche proposée aux entreprises cergypontaines, a l'ambition de renforcer/développer l'ancrage territorial en créant une relation de proximité avec l'écosystème local, en proposant un réseau d'entreprises engagées et en amorçant une « marque employeur » des entreprises du territoire.

1. PRESENTATION DE L'ECOSYSTEME CERGPONTAIN

L'agglomération de Cergy-Pontoise, premier pôle économique du Val d'Oise, regroupe 13 communes (Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône, et Vauréal), compte 208 000 habitants et 13 000 entreprises.

Son tissu économique composé de grands groupes et de PME, aux compétences transversales, alimente les 3 filières phares du territoire : l'aéronautique, l'automobile et la cosmétique.

L'écosystème cergypontain est orienté principalement vers la thématique de l'intelligence dans l'industrie et les services à l'industrie. Créateur de valeur ajoutée, le secteur industriel joue un rôle de locomotive dans l'économie locale, avec de puissantes répercussions sur le secteur tertiaire (les activités de production de services), sur la recherche privée et sur l'exportation.

Cergy-Pontoise, véritable concentré de savoirs et d'innovation, regroupe un campus international avec 30000 étudiants, 15 grandes écoles, et une université, faisant de l'agglomération le 3^{ème} pôle universitaire d'Île de France. A cela s'ajoute, 6 plateformes technologiques, 23 laboratoires de recherches, 3 fablabs, un Incubateur/Pépinières/Hôtel d'Entreprises : La Turbine.

Pour les entreprises, le campus cergypontain est un véritable vivier de compétences, tant pour le recrutement que pour la construction de projets de R&D et de partenariats innovants avec le milieu académique.

2. DES PRATIQUES RSE BIEN PRESENTES SUR LE TERRITOIRE

De nombreuses entreprises, toutes tailles confondues, sont engagées en faveur du territoire sur les enjeux d'emploi, d'insertion, de mobilité, de développement durable, d'handicap, de diversité... Il s'agit soit de dynamiques collectives, soit d'initiatives individuelles d'entreprises.

Les actions collectives impulsées et/ou soutenues par la CACP :

- Le Club FACE Cergy-Pontoise porte 2 actions :
Une première action nommée « Fabrik 21 », vise à offrir un accompagnement global aux collégiens et lycéens dans l'élaboration de leur projet professionnel, leurs choix d'orientation, de la découverte métiers (recherche de stage, apprentissage, visite d'entreprise...).



Une seconde nommée « Parrainage », favorise le retour à l'emploi en mobilisant des collaborateurs d'entreprises pour accompagner des demandeurs d'emploi dans leur recherche de solutions (emploi, formation, création d'entreprise...) et en les mobilisant dans leur recherche (coaching, simulation d'entretien...).

- Le déploiement de quatre PMIE qui visent à travailler avec les entreprises d'un même parc d'activités en vue d'améliorer l'accessibilité du parc et d'accompagner les salariés vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement.
- L'accompagnement de réseaux et d'associations locales d'entreprises sur les enjeux d'écologie industrielle (meilleure gestion de l'énergie, des déchets, etc...).
- Le soutien aux réseaux d'entreprises dont les membres accompagnent et parrainent des créateurs et TPE/PME de leur bassin économique (Réseau Entreprendre, Réseau PLATO...).
- L'appui pour le développement de courants d'affaires entre entreprises du bassin cergyptointain (Guide pratique de l'Economie Sociale et Solidaire, projet de réseau d'affaires de proximité...)
- La charte des partenaires, portée par la Direction du Développement Durable est proposée aux entreprises souhaitant s'inscrire de façon pro-active dans le Plan Climat-Agenda21 2018-2023.

Il existe également de nombreuses initiatives individuelles, dans des domaines variés : orientation, insertion, sport, entrepreneuriat... Il est à souligner que plusieurs actions impliquent des collaborateurs de l'entreprise et non uniquement les dirigeants.

II. UN OUTIL EN FAVEUR DES ENTREPRISES ET DU TERRITOIRE

1. UN ENGAGEMENT RECIPROQUE

Toute entreprise souhaitant s'impliquer en faveur de Cergy-Pontoise (et de ses habitants, porteurs de projets, associations, TPE/PME...) se voit proposer de signer la Charte sous la forme d'une déclinaison individuelle.

La Charte est donc un outil qui formalise des actions concrètes. En effet, l'entreprise précise parmi les 9 thématiques proposées, les actions qu'elle souhaite développer et/ou renforcer, en fonction de sa stratégie RSE.

L'entreprise sera invitée à transmettre chaque année le descriptif des actions déployées afin que celles-ci soient valorisées et relayées par la CACP auprès du grand public et auprès du monde économique.

La convention prévoit à minima un engagement de l'entreprise sur 2 thématiques et 4 actions liées.

De son côté, la CACP organise des temps forts par thématique d'engagement, réunissant l'élu(s) communautaire(s) et les entreprises concernées. Elle s'engage à publier des articles par thématique en mentionnant les entreprises impliquées, sur la base d'éléments de bilans annuels transmis par les entreprises concernées.

La CACP remet à l'entreprise signataire un kit de communication à afficher en entreprise (macaron, charte, label...) mettant en avant la reconnaissance « Entreprise reconnue engagée en faveur du territoire ».



Enfin, la CACP met à disposition un « mur de logos » physique et/ou numérique à exposer sur des lieux ou diffuser sur des supports de communication auprès du grand public et/ou auprès du monde économique.

2. LES OBJECTIFS

- Identifier et valoriser les entreprises déjà engagées en faveur du territoire
- Inciter de nouvelles entreprises à rejoindre le mouvement, en rendant lisibles les actions territoriales à leur portée
- Mettre en relation l'ensemble des entreprises signataires afin de permettre un enrichissement collectif des pratiques
- Renforcer les liens entre les élus locaux et les entreprises engagées en faveur du territoire
- Mieux cerner les attentes des parties prenantes (Entreprises, Associations, Collectivité)

3. LA FINALITE

- Renforcer le développement économique local et l'attractivité du territoire
- Mobiliser les acteurs locaux sur les sujets environnementaux, social/sociétal et économique pour identifier et mettre en œuvre des solutions concrètes
- Développer la solidarité et les engagements sociétaux sur le territoire

III. LES ENJEUX DE LA DEMARCHE

1. POUR L'ENTREPRISE

- Valoriser sa marque employeur : renforcer son attractivité recruteur, fidéliser ses collaborateurs, fédérer ses collaborateurs autour d'un projet commun d'entreprise
- Valoriser sa marque entreprise : développer une image engagée, solidaire et responsable et consolider la réputation de l'entreprise
- S'identifier sur le territoire : connaître et se faire connaître de ses partenaires locaux (clients, fournisseurs, acteurs institutionnels ou économiques...)
- Innover et accéder à de nouveaux marchés : s'intégrer au contexte local permet de développer des solutions adaptées aux spécificités du terrain, connaître et comprendre les attentes locales favorise la création de produits et/ou services adaptés
- Enrichir la constitution du rapport RSE

2. POUR LE TERRITOIRE

- Soutenir le développement économique : business local, appui aux porteurs de projets, appui aux entreprises de l'ESS, favoriser la mise en réseau des entreprises....
- Soutenir les infrastructures locales : soutien financier et/ou de compétences aux structures sociales, de l'insertion, sportives, culturelles...
- Favoriser l'attractivité et l'ancrage territorial : accès à l'emploi local, développer une offre de formation locale pour maintenir l'employabilité sur le territoire, agir pour réduire l'impact/l'empreinte écologique des entreprises sur le territoire...
- Développer la concertation sur des projets : réunions participatives...

IV. LES 9 CHAMPS D'ACTIONS POSSIBLES

- Favoriser le **recrutement et l'insertion professionnelle** de cergypontains
- Favoriser l'**insertion sociale et le lien social** avec des personnes en situation d'exclusion et/ou d'isolement
- S'engager en faveur d'une **mobilité durable**
- Préserver l'**environnement et lutter contre le changement climatique**
- Soutenir la **création et le développement d'entreprise**
- Privilégier des **politiques d'achats locales et/ou responsables**
- S'impliquer dans la **vie sportive et culturelle locale**
- Participer au développement du **campus cergypontain**
- Être un **ambassadeur/une ambassadrice** du territoire



V. LES ENVIES D'ACTIONS

L'entreprise souhaite mettre en place, pérenniser, ou développer dans le cadre de la Charte les actions suivantes :

FAVORISER LE RECRUTEMENT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE CERGYPONTAINS

Rechercher localement les compétences dont l'entreprise a besoin

- Accorder une attention particulière aux candidatures émanant du territoire
- Participer aux événements en faveur du rapprochement de l'offre et la demande d'emploi locale
- Autre – précisez : Job dating au sein de la Maison du Conseil à l'initiative de FIMA

Permettre à des personnes en formation d'accéder à une première expérience professionnelle

- Accueillir des apprentis et/ou des stagiaires résidant sur le territoire – précisez : Un apprenti stagiaire RSE et communication
- Développer l'accueil d'adultes en formation continue sur le territoire pour favoriser la mise en situation de travail et/ou l'immersion professionnelle
- Autre – précisez :

Favoriser l'emploi de personnes en (ré)insertion professionnelle

- Accueillir des stagiaires inscrits dans un parcours d'insertion
- Intégrer des clauses sociales d'insertion dans les cahiers des charges des marchés privés
- Recourir aux prestations proposées par les ESAT et/ou les Entreprises Adaptées du territoire et/ou des structures d'insertion par l'activité économique du territoire
- Soutenir une structure qui œuvre en faveur des ESAT et/ou les Entreprises Adaptées du territoire et/ou des structures d'insertion par l'activité économique du territoire
- Embaucher des personnes en insertion professionnelle en fin de parcours, en partenariat avec des structures de l'accompagnement
- Développer une politique RH envers le « handicap »
- Autre – précisez :

Promouvoir son métier, la mixité des métiers et présenter le monde de l'entreprise

- Participer au projet FABRIK21 du Club FACE Vale d'Oise
- Participer à des forums de l'orientation, de la découverte des métiers organisés par les Villes ou d'autres partenaires locaux
- Contribuer à professionnaliser les acteurs de l'éducation, de l'orientation et de l'accompagnement des publics
- Autre – précisez : Portes ouvertes de FIMA

Parrainer/coacher des jeunes ou tout autre public vers l'emploi

- Parrainer/coacher des publics du territoire en recherche d'emploi
- Accompagner des personnes éloignées de l'emploi dans leur parcours d'insertion professionnelle, en leur expliquant les codes de l'entreprise
- Participer aux actions d'accompagnement des publics en recherche d'emploi
- Autre – précisez :

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET LE LIEN SOCIAL AVEC DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION ET/OU D'ISOLEMENT

L'entreprise s'engage à :

- Soutenir financièrement une structure qui œuvre en faveur de l'insertion sociale de publics en situation précaire et/ou d'isolement sur le territoire
- Faciliter l'intervention de collaborateurs dans les structures qui œuvrent en faveur de l'insertion sociale de publics en situation précaire et/ou d'isolement sur le territoire
- Soutenir des initiatives qui favorisent l'intégration de personnes handicapées ou de publics isolés
- Autre – précisez :

S'ENGAGER EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE

La question de l'accessibilité étant au cœur de l'attractivité des parcs d'activités, la CACP a souhaité accompagner les entreprises dans la mise en place de Plans de Mobilité Entreprises ou Inter-Entreprises (PDME / PMIE). Cette démarche concertée entre la collectivité et les entreprises vise à :

- Améliorer l'accessibilité des entreprises
- Faciliter l'accès à des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Contribuer à renforcer l'attractivité RH de l'entreprise, lutter contre la saturation des parkings, diminuer le risque routier, etc.

Depuis le 24 décembre 2019, la **Loi d'Orientation des Mobilités** prévoit que les entreprises regroupant plus de 50 salariés sur un même site incluent dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires - dans le volet « **égalité professionnelle et qualité de vie au travail** ». Ce nouvel item porte sur les **mesures visant à améliorer la mobilité des salariés entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail**. Pour traiter ce sujet, les entreprises peuvent mettre en place un plan de mobilité, et ont l'obligation de le faire, à défaut d'accord. Les entreprises engagées de façon active dans un Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) répondent à cette obligation.¹

Pour agir sur la thématique de la mobilité durable, l'entreprise signataire vise la mise en place d'un plan de mobilité de façon progressive. Pour cela, plusieurs « paliers » lui sont proposés en fonction du temps et des ressources dont elle dispose et des problématiques qu'elle rencontre. Contrairement aux autres thématiques, il s'agira ici de cocher soit le palier 1 ou soit le palier 2. Les entreprises auront la possibilité de passer du palier 1 au palier 2 à n'importe quel moment.

⇒ **Les ressources à ma disposition pour cette thématique :**

- Un service de conseil en ligne si vous avez des questions (Emilie Lepicard, emilie.lepicard@cergypontoise.fr, 01 34 41 90 74)
- Une bibliothèque en ligne comportant des ressources documentaires sur la thématique
- Des temps d'échanges de bonnes pratiques inter-entreprises proposés par la CACP dans le cadre de l'accompagnement des plans de mobilité.

Veuillez-vous rendre sur la page suivante pour découvrir les paliers et les actions potentielles que vous pouvez mettre en place.

¹ Quatre PMIE sont déployés sur l'agglomération :

PMIE du parc d'activités des Bellevues (Eragny), PMIE du parc d'activités de l'Horloge (Cergy, Pontoise et Puiseux), PMIE des parcs d'activités de Saint-Ouen-l'Aumône, PMIE du quartier Grand centre (Cergy)

1^{er} palier :

En s'engageant sur ce palier, l'entreprise envisage de mettre en place progressivement les actions proposées ci-dessous. Cela représente quelques jours de travail par an.

S'organiser

- Désigner une personne en charge de piloter la mise en œuvre des actions
- Planifier les actions de mobilité ci-dessous dans les 2 ans à venir

Communiquer

- Commander des **kits mobilité** format papier à l'adresse transports@cergypontoise.fr et les distribuer aux candidats au recrutement et aux salariés nouvellement arrivés dans l'entreprise (*gratuit*)
- Communiquer sur **l'offre mobilité du territoire** auprès de tous mes collaborateurs grâce aux supports fournis par la CACP (kit mobilité numérique ou papier) (*gratuit*)
- S'abonner à la **newsletter trimestrielle** dédiée aux entreprises et consacrée à la thématique « déplacements » et diffuser aux collaborateurs (*gratuit*)
- Communiquer sur le service de **conseil mobilité personnalisé** en ligne proposé par « La Boussole » auprès des salariés (*gratuit*)

Sensibiliser mes collaborateurs

- Participer au **challenge mobilité annuel** des établissements et entreprises de Cergy-Pontoise (*gratuit*)

Aménager mon site

- Installer des **places de stationnement vélo** adaptées et sécurisées (dispositif type arceaux), s'il n'y en a pas dans l'entreprise (Cf. ressource documentaire)

Vous avez la possibilité de compléter votre liste d'actions en vous appuyant sur les ressources mises à disposition par la CACP (retours d'expérience, fiches actions...). Le chemin d'accès est précisé en introduction de cette thématique. Vous avez aussi la possibilité de participer aux réunions plénières PMIE sur les 4 PAE précités en introduction.

Autres actions non mentionnées en lien avec le 1^{er} palier – précisez :

2^{ème} palier :

Temps 1: L'entreprise s'organise en interne pour piloter la démarche et analyser l'accessibilité de son entreprise et les déplacements générés par son activité.

S'organiser

- **Désigner une personne en charge de piloter** la définition et la mise en œuvre des actions, qui sera le cas échéant le référent mobilité de l'entreprise dans le cadre de la démarche collective
- **Constituer un groupe projet**, piloté par le référent, associant plusieurs personnes ressources de l'entreprise (RSE, service communication, RH, services généraux...) ainsi que des personnes de bonnes volontés (souvent des usagers alternatifs). Celui-ci doit permettre de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de mobilité, en assurant une continuité de la démarche dans le temps. Mettre également en place un comité de pilotage pour valider les propositions du groupe projet et prendre les décisions.
- **Participer aux réunions plénières et groupes de travail liés au déploiement de la démarche inter-entreprises (PMIE)**, s'il en existe une sur mon parc d'activités²

Analyser

- Consulter le **diagnostic d'accessibilité** de mon parc d'activités²
- Transmettre le **fichier de domiciliation** (rue + ville de résidence) anonyme de mes salariés à la CACP, permettant d'établir un diagnostic de la domiciliation des collaborateurs et d'identifier les potentiels
- Réaliser le **diagnostic de mon entreprise** pour avoir connaissance de ce qui existe (fiche cadre à compléter disponible, la CACP peut accompagner l'entreprise dans l'analyse du diagnostic sur demande)
- Lancer une **enquête déplacements** auprès de mes collaborateurs pour mieux connaître leurs habitudes de déplacement, les freins à l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle, les potentiels de report modal... (modèle disponible en ligne et au format papier, la CACP peut traiter les principaux résultats de l'enquête sur demande de l'entreprise).

Temps 2 : L'entreprise élabore un plan d'actions sur 3 ans comportant différents types d'actions³, au choix en fonction des enjeux dégagés dans le diagnostic.

La CACP peut accompagner l'entreprise dans l'élaboration du plan d'action sur demande.

Communiquer

- *Actions du 1^{er} palier*
- Mise en place d'écrans d'information multimodale
- Mise en ligne d'un plan d'accès multimodal à l'entreprise

Sensibiliser et inciter ses collaborateurs

- *Actions du 1^{er} palier*
- Organisation de sessions d'écoconduite
- Organisation de test de Vélos à Assistance Electrique

² Quatre PMIE sont déployés sur l'agglomération/ Quatre diagnostics d'accessibilité :

PMIE du parc d'activités des Bellevues (Eragny), PMIE du parc d'activités de l'Horloge (Cergy, Pontoise et Puiseux), PMIE des parcs d'activités de Saint-Ouen-l'Aumône, PMIE du quartier Grand centre (Cergy)

³ Il est important de calibrer le plan d'actions en fonction de la capacité à faire de l'entreprise. Le plan peut être réévalué et actualisé tous les 3 ans

- Distribution de kits de sécurité / visibilité vélo
- Mise en place du Forfait Mobilité Durable
- Augmentation du remboursement du passe Navigo au-delà de 50%

Mettre en place des services

- Mise à disposition d'une flotte de Vélo à Assistance Electrique (VAE) pour les déplacements professionnels
- Mise à disposition d'une flotte professionnelle de voitures électriques
- Mise à disposition d'une station réparation vélo au travail

Aménager son site

- *Actions du 1^{er} palier*
- Aménagement d'un accès piéton tourné vers les transports en commun de proximité
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Adapter son organisation du travail

- Promouvoir le télétravail
- Promouvoir et encadrer l'usage de la visioconférence
- Flexibilisation des horaires de travail

Evaluer

- Evaluer la portée de mes actions via une enquête d'évaluation et mettre en place des indicateurs de suivi.

La CACP peut traiter les principaux résultats de l'enquête, sur demande de l'entreprise.

Vous avez la possibilité de compléter votre liste d'actions en vous appuyant sur les ressources mises à disposition par la CACP (retours d'expérience, fiches actions...). Le chemin d'accès est précisé en introduction de cette thématique.

Autres actions non mentionnées en lien avec le 2nd palier – précisez :

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Agir au niveau de l'entreprise

- S'inscrire dans la démarche partenariale du Plan Climat Air Energie / Agenda 21 (2017-2022) de l'agglomération de Cergy-Pontoise
- Etablir un cahier des charges de gestion des espaces extérieurs respectueux de l'environnement et de la biodiversité
- Améliorer la gestion de ses déchets et tendre vers des démarches d'Economie Circulaire

- Contribuer à la réduction des consommations (énergie, eau, matières ...), à la sobriété énergétique ou numérique, en rejoignant des initiatives
- S'inscrire, de manière volontaire (hors obligations réglementaires), dans une démarche de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre de l'activité de l'entreprise (méthode Bilan Carbone, choix du logiciel Greenly) et transmettre les données et les résultats à la CACP.
- Autre – précisez : Mise en place d'un plan d'achats responsables

Sensibiliser ses collaborateurs au Développement Durable

- Inciter les salariés de l'entreprise à utiliser, dans la mesure du possible, des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (cf. action Mobilité Durable)
- Mener des actions de sensibilisation à l'environnement, aux éco gestes auprès de ses salariés
- Mettre en œuvre et faire connaître des actions en matière de développement durable
- Autre – précisez :

☒ SOUTENIR LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

Soutenir la création et le développement d'entreprise localement

- Adhérer à un réseau d'entreprises dédié au soutien des créateurs/repreneurs
- Être partenaire de La Turbine (l'incubateur-pépinière-hôtel d'entreprise)
- Aider des jeunes entrepreneurs à se lancer
- Soutenir les structures qui accompagnent les créateurs/repreneurs (Initiative 95, ADIE, Réseau entreprendre, ...)
- Parrainer des dirigeants de TPE/PME (Devenir cadre-coach d'un groupe PLATO, ...)
- Autre – précisez : Convier des porteurs de projets à nos évènements « Maison du Conseil »

☒ PRIVILEGIER DES POLITIQUES D'ACHATS LOCALES ET/OU RESPONSABLES

L'entreprise s'engage à :

- Consulter les entreprises locales et les commerçants de proximité pour des marchés et services de sous-traitance
- Consulter les jeunes entreprises locales pour des marchés et services de sous-traitance pour les aider à se lancer

- S'appuyer sur des prestataires et partenaires identifié dans le Guide pratique de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et via les réseaux d'affaires de proximité (Convention d'affaires ESS, Made in 95, ...)

Autre – précisez :

S'IMPLIQUER DANS LA VIE SPORTIVE ET CULTURELLE LOCALE

Soutenir et porter une attention aux structures sportives et culturelles

- Soutenir une association sportive ou une structure culturelle de Cergy-Pontoise au travers du mécénat
- Soutenir une association sportive de Cergy-Pontoise au travers du sponsoring
- Aller à la rencontre des acteurs sportifs et culturels du territoire
- Autre – précisez :

Soutenir le recrutement de sportifs

- Favoriser le recrutement des stagiaires et apprentis de structures sportives du territoire
- Soutenir/Recruter des sportifs de haut niveau en carrière ou en fin de carrière (recruter et aménager les horaires des sportifs ...)
- Autre – précisez :

Appuyer les structures sportives et culturelles du territoire

- S'impliquer dans des évènements sportifs ou culturels du territoire
- S'investir dans des projets en relation avec les structures sportives ou culturelles du territoire
- Autre – précisez :

PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT DU CAMPUS CERGPONTAIN

Contribuer à des projets collaboratifs d'innovation et de recherche

- Aller à la rencontre des laboratoires de recherche académiques dans la perspective de mener des projets de recherche collaboratifs, connaître leur expertise, etc.
- Accueillir des doctorants ou docteurs du territoire en lien avec mes projets de R & D (thèse CIFRE)
- Être partenaire du Fab Lab (mise à disposition de matériel, organisation de démonstrations, animations d'ateliers, soutien financier...)

- S'impliquer dans des évènements scientifiques du territoire, comme le congrès COMET sur les tests et mesures en cosmétique
- Autre – précisez :

Recourir aux compétences des établissements de l'enseignement supérieur du territoire

- Favoriser le recrutement de stagiaires/alternants issus des établissements d'enseignement supérieur du Campus
- S'investir dans des projets en relation avec des établissements d'enseignement supérieur :
- Verser la part variable de la taxe d'apprentissage à des établissements d'enseignements supérieurs locaux
- Autre – précisez :

☒ ETRE UN AMBASSADEUR/UNE AMBASSADRICE DU TERRITOIRE

L'entreprise s'engage à :

- Accepter le principe de visite de son entreprise 1 à 2 fois par an, lorsque cela est possible : précisez si lieux précis visitables
- Participer à des initiatives de valorisation du tissu économique local
- Adhérer au groupe privé LinkedIn « Charte d'Engagement Territorial – Cergy Pontoise »
- Acceptez que votre entreprise apparaisse sur les différentes communications de la Charte (mur des logos, newsletter éco, exposition etc.)
- Autre – précisez :

Fait à Cergy-Pontoise, le
Pour la CACP,
Mr Jean Paul JEANDON,
Président

Fait à Pontoise, le 06/01/2021
Pour FIMA Conseil
Mr MARIA Fernando, expert-comptable gérant

Monsieur Gilles LE CAM
Vice-Président en charge du
développement économique et
de l'Economie Sociale et
Solidaire

Informations clés du signataire :	
Nom entreprise :	FIMA CONSEIL
Nom(s), Prénom(s), Coordonnées référent(s) Charte :	Karine Lazaroff fima@fimaconseil.com
Adresse entreprise (siège) :	19 Rue de Gisors 95300 Pontoise
Adresse entreprise 1 sur Cergy-Pontoise :	
Adresse entreprise 2 sur Cergy-Pontoise :	
Adresse entreprise 3 sur Cergy-Pontoise :	
Activité principale :	Expertise comptable – audit - conseil
Code NAF :	Activités comptables (6920Z)
Code Siret :	41191484900038
Nombre de salariés à Cergy-Pontoise :	12
Secteur d'activité (Industrie, Commerce, Service, Administration) :	Expertise-comptable, audit, conseil

Fernando Maria
ob. 01. 01. 2022

R 17

